



REMAUFENS INFOS

MAI 2017

COMMUNE DE REMAUFENS



Principales informations

Depuis décembre 2016, le Conseil communal a :

- Rencontré le Conseil de Paroisse ainsi que les collaborateurs de Swisscom en vue de la possibilité d'installer une antenne de téléphonie mobile dans le clocher de l'église. Swisscom a présenté ce dossier lors de l'assemblée de Paroisse. Elle a accepté la pose d'une antenne dans le clocher.
- Participé à la fête de départ de notre ancien Préfet M. Michel Chevalley ainsi qu'à la visite « portes ouvertes » du Château.
- Participé à une séance organisée par l'association des communes de la Glâne concernant la nouvelle loi sur les finances communales qui entrera en vigueur en 2019.
- Reçu de Pet-Recycling un certificat environnemental pour 2016. La Commune a collecté 2'906 kg de bouteilles à boissons en PET, ce qui représente 105'491 bouteilles.
- Octroyé le droit de cité communal à la Famille Kasa à Remaufens.
- Participé à l'inauguration officielle suite à la rénovation du Châtelet le 5 mai 2017.

ASSEMBLEES

- Participé aux assemblées suivantes : Région Glâne-Veveyse, Réseau Santé de la Veveyse, VOG, Corporation Forestière de la Basse-Veveyse, Atelier jeunesse, Passeport Vacances, CO, Armaillis de la Veveyse.

FEU

- Participé à l'inauguration officielle de la nouvelle caserne à Châtel-St-Denis.
- Participé au Téléthon du 3 décembre 2016 organisé par les pompiers à Châtel-St-Denis.
- Participé à la soirée des commandants du feu le 30 novembre 2016 à Granges.
- Remercié M. Pierre-Alain Thürler pour toutes les années passées comme commandant du feu lors de notre apéritif communal. La Commune a nommé M. Julien Cottet pour le remplacer au sein de la commission locale du feu.
- Participé à l'assemblée de la fédération des sapeurs pompiers de la Veveyse le 10 mars à Granges.



Principales informations (suite)

CONSTRUCTIONS / PAL / TROTTOIR

- Reçu les opposants au PAL, traité les oppositions, accepté le dossier final d'approbation qui a été transmis au SeCA pour examen final.
- Mis à l'enquête la construction des trottoirs du haut du village du 28 octobre au 28 novembre 2016. Après le retrait des oppositions, le dossier pour l'aménagement du trottoir sur le haut de la Route Villageoise a été transmis au SeCA en vue de l'obtention du permis de construire.
- Reçu le permis de construire pour l'aménagement de la décharge « Clos Colliard ». 95% sont situés sur la Commune d'Attalens et 5% sur Remaufens.

ECOLES /AES

- Créé un groupe de travail pour l'étude de la création de nouvelles salles de classe qui s'est réuni à plusieurs reprises suite à la présentation de divers projets.
- Installé 2 triflashs à proximité des écoles afin de mettre en garde les conducteurs et de sécuriser les enfants.
- Participé à plusieurs séances concernant la fusion des cercles scolaires.
- Participé à la fête de Noël de l'AES le 16 décembre 2016.
- Engagé au 1er janvier 2017, Mme Nicole Colliard de Châtel-St-Denis comme auxiliaire au sein de notre AES. Nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup de plaisir dans son activité.

EAU & ENDIGUEMENTS

- Effectué le changement d'une conduite d'eau sur la Place du village, suite à une importante fuite et procédé à la réparation de 10 fuites sur la conduite d'adduction.
- Accepté et signé les conventions concernant le déplacement de notre conduite d'eau en rapport avec le déplacement de la nouvelle gare TPF de Châtel-St-Denis.
- Reçu M. Johann Pury du bureau Ribli pour la présentation de notre PIEP (plan d'infrastructures d'eau potable). Ce dernier a été transmis au canton suite à l'approbation par le Conseil communal.

90 ans en 2017



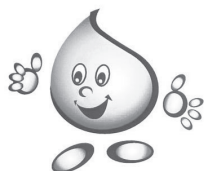
**Nous félicitons Madame Denise de Sybourg
qui a fêté ses 90 ans le 8 avril dernier.**

**A cette occasion et en collaboration avec le Conseil de Paroisse,
le Conseil communal lui a remis un cadeau.**

**Nous lui souhaitons nos meilleurs vœux de bonheur
et santé pour la suite.**



Information sur la qualité de l'eau potable de Mology



Dans le rapport d'analyse des prélèvements effectués le 20 décembre 2016, à différents endroits dans le réseau de distribution, tous les échantillons étaient conformes aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

Dureté totale de l'eau : 16.9 degrés français

Teneur en nitrate : 2 mg/l (valeur de tolérance max. 40)



Comptes 2016



Les comptes 2016 ont été examinés par la Fiduciaire Gilbert Butty SA. Ils ont été présentés à la Commission financière et **donnent le résultat suivant :**

Le compte de fonctionnement boucle avec un bénéfice de Fr. 3'000.71, après amortissements supplémentaires de Fr. 777'364.35, alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 79'079.—.

Le compte des investissements boucle avec des charges de Fr. 318'545.85 et des produits pour Fr. 42'585.50.

Le bilan dégage une fortune nette de Fr. 351'723.33 contre Fr. 348'722.62 au 31.12.2015.

Programme de tirs 2017

Suite à l'arrangement qui nous lie avec la Commune de Châtel-St-Denis, nous invitons les tireurs astreints de Remaufens à effectuer leurs **tirs obligatoires** au Stand des Marais à Châtel-St-Denis, selon les dates suivantes :

Le vendredi 16 juin de 18 h 00 à 20 h 00

Le vendredi 25 août de 18 h 00 à 20 h 00

Le tir de Commune Châtel-Remaufens se déroulera les mercredis 7 et 14 juin 2017 de 18 h 00 à 20 h 00.

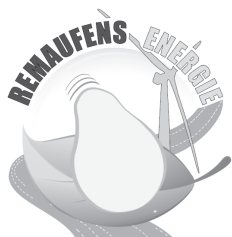


CommiService

Livraison de commissions à domicile...
Service bénévole destiné aux personnes à mobilité réduite
Nouveau depuis le 1er mars 2017 dans tout le district de la Veveyse
N'hésitez pas à appeler Mme Florence Richoz
pour de plus amples renseignements au 079 483 37 56.
Le Rotary Club serait heureux de vous rendre service !



Energie



Assainir – Rénover Sortir des énergies fossiles

Le montant des subventions dédiées au Programme Bâtiments dans le canton de Fribourg a largement été augmenté depuis le 1^{er} janvier 2017.

Ce programme a pour but de favoriser les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Il constitue une réelle opportunité pour tous les propriétaires du canton. Dès lors, profitez-en et recevez des subventions pour :

- ▲ L'amélioration énergétique de votre bâtiment (isolation thermique du toit, des façades et des murs contre terre, amélioration de l'étiquette énergétique CECB)
- ▲ Le remplacement de votre installation de chauffage (chauffage à bois, pompe à chaleur, capteurs solaires thermiques, chauffage à distance)
- ▲ La construction d'un nouveau bâtiment très performant (Minergie-P, CECB A/A)

Informations, critères détaillés et dépôt des demandes de subvention sous :
www.fr.ch/sde ⇨ subventions

Ecoles



La rentrée scolaire 2017-2018 est fixée au jeudi 24 août 2017 et les relâches d'automne auront lieu du lundi 16 au vendredi 27 octobre 2017.

Le Conseil communal rappelle qu'il est strictement interdit de s'arrêter le long de la route devant le bâtiment scolaire pour y déposer les enfants.

La police effectuera des contrôles



Recrutement 2018

Si vous souhaitez incorporer le corps des sapeurs-pompiers intercommunal et le centre de renfort, dans l'intérêt de la collectivité, et participer à un service de secours de la région, vous pouvez vous inscrire jusqu'au 31 août 2017 auprès de :



**Madame Florence Meyer, 021 948 22 13,
florence.meyer@chatel-st-denis.ch ou
Major Julien Rey, Commandant du Service du feu
079 557 04 31**

**Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet
www.pompiers-chatel.ch**

Les personnes intéressées peuvent assister à l'exercice d'automne qui aura lieu le samedi 2 septembre 2017 à 13h00 à la caserne du centre de renfort de la Veveyse (Route de Montreux 103 - 1618 Châtel-St-Denis) et à une séance d'information au même endroit le mardi 5 septembre 2017 à 20h00.

Constructions - Procédure simplifiée

Voici la liste des **documents à fournir en 4 exemplaires** pour déposer un dossier selon la **procédure simplifiée** :

-  Fiche de requête pour demande de permis de construire - procédure simplifiée (SeCA).
-  Formulaire communal pour la demande de permis pour construction de peu d'importance.
-  Un plan de situation cadastral à jour du géomètre officiel à l'échelle avec indication des distances aux limites à respecter et dimensions de l'objet dessiné en rouge.
-  Plans, coupes, photos, prospectus avec indication des dimensions précises de l'objet (hauteur, largeur, longueur).

Les gabarits doivent être posés sur le terrain pour le début de la mise à l'enquête.

La publication (facturée au requérant) paraît dans la Feuille officielle du canton de Fribourg et est affichée au pilier public durant 14 jours.

L'émolument communal est de Fr. 100.— (taxe fixe). Deux cartes de contrôle du suivi des travaux (début et fin) au prix de Fr. 50.—/pce sont à nous retourner au fur et à mesure pour remboursement à la fin des travaux.

Les formulaires sont disponibles sur notre site internet :

<https://remaufens.ch/urbanisme/constructions>

Bordures de routes

Nous vous rappelons que les haies doivent être entretenues et plus particulièrement en bordure de routes. En effet, la loi sur les routes (art. 94 et 95) oblige les propriétaires à tailler les arbres, arbustes et haies vives bordant les voies publiques.

Sur les tronçons rectilignes, les branches doivent être distantes d'au moins 1.65 m du bord de la route. Dans les courbes, les plantations sont interdites lorsqu'elles constituent un obstacle à la visibilité. Aucun arbre ne peut être planté à une distance inférieure à 5 m du bord de la chaussée.



Eaux usées

Le rôle d'une station d'épuration est de retirer les matières organiques, les déchets, les huiles et les matières sableuses contenues dans les eaux usées, ainsi que de dégrader les souillures d'origine naturelle et synthétique, avant de pouvoir être rejetées dans un cours d'eau. **Tout ce qui coule de nos évier, douches et WC est traité à la station d'épuration.**

Les WC ne doivent donc pas servir de poubelle !



Les déchets, tels que restes de nourriture, litière pour petits animaux, couches pour bébés et collants... ne doivent pas être jetés dans les toilettes car ils bouchent les canalisations.



Déchetterie

Horaire d'ouverture appliqué à l'année :

Mercredi de 14 H 00 à 19 H 00

Samedi de 9 H 00 à 12 H 00



D'avril à octobre, une benne est à disposition le samedi après-midi devant la déchetterie pour le gazon uniquement.

Secrétariat communal

Route Villageoise 53

Tél. 021 948 80 84

administration@remaufens.ch

www.remaufens.ch

Horaire d'ouverture :

Mardi de 13 H 00 à 17 H 00

Mercredi de 17 H 00 à 18 H 30

Vendredi de 13 H 00 à 17 H 00